



Trait d'Union 45

Office International du Coin de Terre et des Jardins Familiaux
association sans but lucratif | printemps 2010



Contenu

Trait d'Union 45

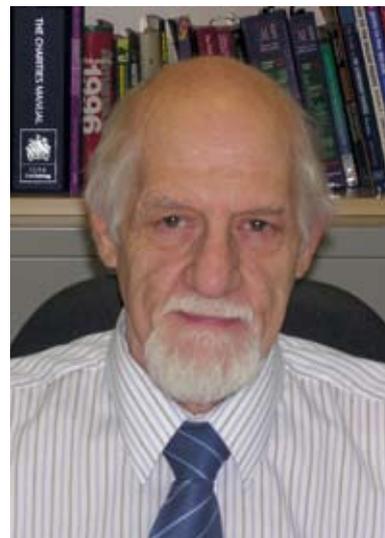
Nouvelles de l'Office

- 3 Préface
- 5 Rapport d'activité
- 7 Procès-verbal de décision
- 9 Deux amis nous ont quittés
- 11 Intégration des jardins familiaux dans les plans d'urbanisation : Pologne
- 14 Intégration des jardins familiaux dans les plans d'urbanisation : Suisse
- 15 Pays-Bas: L'intégration des jardins familiaux dans leur environnement continue de se développer
- 16 Allemagne: Congrès des jardiniers associés
- 18 Grande-Bretagne: Quelle est la valeur de votre parcelle?
- 20 Suède: La biodiversité dans les jardins familiaux en Suède
- 22 La vie des jardiniers associés dans l'ensemble de jardins familiaux à Hagidai
- 24 Nouvelles des fédérations

Bienvenue à Birmingham

Présentation des jardins familiaux en Grande-Bretagne

Geoff Stokes †, secrétaire général de la fédération anglaise des jardiniers associés



Geoff STOKES

La mise à disposition de terrains pour permettre aux plus démunis d'y cultiver des fruits et légumes existe depuis plusieurs siècles au Royaume-Uni. L'origine des jardins familiaux, tels que nous les concevons aujourd'hui, remonte toutefois seulement à 1750, suite au clôturage de terrains communaux. Ces clôturages décrétés par des lois ad hoc, ont eu pour effet de transférer la propriété de ces terrains à un seul grand propriétaire.

Les Inclosure Acts (lois sur le clôturage des terrains communaux) allèrent priver les indigents, non propriétaires de terrains, de la possibilité de trouver des légumes et du combustible et d'élever leurs animaux sur les terres communales. Cette mesure poussa nombre d'entre eux à se fixer dans les nouvelles villes et cités industrielles, où ils trouvèrent un emploi dans cette économie dominée par la révolution industrielle.

En 1782, les Tuteurs des pauvres (les Guardians of the Poor) furent autorisés à clôturer jusqu'à 4 hectares de terrains vagues autour de l'hospice des Pauvres (Poor House) afin de permettre leur exploitation en faveur

des indigents, alors qu'une loi adoptée ultérieurement par le Parlement autorisait les responsables de la paroisse à louer aux particuliers jusqu'à 8 hectares.

De nouvelles lois furent adoptées au cours du XIXe siècle, permettant de mettre des superficies plus importantes à la disposition des indigents. Mais ce n'est qu'en 1887 qu'une loi fut adoptée exigeant que les autorités locales fournissent des jardins familiaux dès lors que la demande s'en faisait sentir, sous réserve toutefois que cette demande ne puisse être satisfaite par des propriétaires privés.

En 1908, une loi fut adoptée qui obligeait enfin les autorités locales à mettre à disposition des superficies adéquates au profit des « labouring poor » (travailleurs pauvres).

On a réalisé l'importance des jardins familiaux lors de la guerre en 1914. Le danger d'interruption, en cas d'hostilités, des traditionnelles importations massives de denrées alimentaires au Royaume-Uni, a entraîné d'importants efforts pour accroître la production domestique par l'allocation de

plus grandes surfaces à ces fins.

Après la fin des hostilités, la demande de jardins familiaux s'est maintenue et une loi, adoptée en 1922, a introduit la notion de « jardin familial » tout en limitant la superficie des parcelles à 1 000 m². Cette législation a finalement aboli toute référence aux « labouring poor ». Depuis 1922, la superficie standard d'un jardin familial est de 250 m².

Pendant la seconde guerre mondiale, la nécessité d'augmenter la production domestique s'est à nouveau fait ressentir. Le nombre de jardins familiaux est passé de 800 000 à 1 500 000.

Depuis la fin de la guerre, la demande de jardins familiaux a progressivement baissé, et il n'en restait plus que 300 000 en 1997. Une enquête nationale réalisée à cette époque a par ailleurs révélé qu'environ 45 000 parcelles étaient vacantes et que de nombreuses demandes d'aliénation de parcelles inutilisées avaient été formulées.

Cette situation a perduré jusqu'à il y a environ trois ans, lorsque la demande

de parcelles s'est de nouveau très sensiblement renforcée.

Plusieurs facteurs expliquent ce regain d'intérêt: la population est davantage consciente des questions de santé, et elle a été encouragée par le Gouvernement à faire plus d'exercice et à consommer davantage de fruits et de légumes. Nos jardins familiaux servent encore principalement à cultiver des fruits et des légumes et ils s'inscrivent donc parfaitement dans le cadre de ces initiatives : ils permettent de pratiquer en plein air un exercice sain et soutenu et de disposer de légumes et de fruits frais.

En sus du souci pour leur santé, de nombreuses personnes s'inquiètent des distances parcourues par les denrées pour parvenir au Royaume-Uni (kilomètres alimentaires) et de l'empreinte carbone qui en résulte. Les quantités de produits chimiques utilisés pour produire les denrées commercialisées et les additifs utilisés pour prolonger la durée de conservation des aliments ou en améliorer la saveur ou l'attrait visuel sont également un sujet de préoccupation.

D'aucuns prévoient également une nouvelle hausse des demandes de jardins familiaux dès lors que les effets de la crise du crédit se feront ressentir.

Ce regain d'intérêt a poussé environ 100 000 personnes à introduire de nouvelles demandes pour obtenir leur jardin familial et à se voir inscrire sur des listes d'attente, ce qui ne manque pas de susciter de nouveaux problèmes. Dans certains cas, les demandeurs risquent de devoir attendre de 3 à 10 ans si des terrains supplémentaires ne sont pas mis à disposition. Dans certains quartiers de Londres, cette attente a même été estimée à plus de 40 ans. Après avoir assisté à la diminution progressive du nombre de jardins familiaux pendant de nom-

breuses années, les autorités locales sont réticentes à créer de nouvelles parcelles. Ceci d'autant plus que le développement immobilier, en milieu urbain, notamment, a largement contribué à la disparition de nombreux terrains adéquats au cours de ces dernières années.

Un rapport récent du Ministère de l'Agriculture affirme que, d'ici 2050, la superficie des terres disponibles sera insuffisante pour nourrir la population mondiale. Ce facteur pousse à réfléchir à la nécessité d'accroître la production de denrées non seulement sur le plan international, mais aussi à l'intérieur des frontières du Royaume-Uni. Tandis que la densité urbaine augmente, les jardins familiaux représentent une ressource des plus intéressantes pour les personnes souhaitant cultiver leurs propres fruits et légumes.

La radio et la télévision se sont jointes à la foule des « exploitants de jardins familiaux » et de nombreux livres traitant du sujet ont été publiés, visant tous à encourager le public à cultiver ses propres fruits et légumes. Les chefs célèbres utilisent eux aussi davantage d'ingrédients frais au détriment des surgelés et des conserves.

La fédération nationale a appelé le Gouvernement à renforcer la législation actuelle et à encourager les autorités locales à prendre de nouvelles dispositions. Dans le cadre de cette action, la fédération bénéficie du soutien de nombreuses autres organisations. Un groupe représentant les Autorités locales a également publié un document demandant la mise à disposition de terrains supplémentaires, ce tant par le secteur public que par le secteur privé. Il suggère d'utiliser des terrains en attente de construction en tant que jardins familiaux pour des périodes de courte durée.

Le National Trust, British Waterways

et autres grands propriétaires terriens ont pris des mesures en faveur de la mise à disposition de terrains disponibles au profit des exploitants de jardins familiaux. Ces mesures seront suivies sous peu par deux grandes chaînes de centres de jardinage. Certains fermiers ont également envisagé de louer une partie de leurs terres sous forme de jardins familiaux, ce qui leur permettrait de bénéficier d'un rendement supérieur à celui de la production de denrées agricoles. Même l'Archevêque de Canterbury a appelé au développement du jardinage afin de contribuer à la réduction des kilomètres alimentaires.

La capacité potentielle des jardins familiaux à aider les organisations et les autorités locales à atteindre leurs objectifs en matière de santé, de bien-être, de biodiversité et de cohésion sociale, est désormais largement reconnue. Les jardins familiaux jouent en effet un rôle unique en faveur du rassemblement de toutes les composantes de la communauté sur les trois principaux aspects du bien-être : social, économique et environnemental.

Les jardins familiaux ont un rôle crucial à jouer en impliquant les personnes dans le processus de production alimentaire, leur permettant ainsi de cultiver leurs propres fruits et légumes frais, de faire des économies et de réduire les kilomètres alimentaires, la consommation d'emballages et les déchets.

Les délégués participant à la journée d'étude à Birmingham en 2010 discuteront des exigences qui s'imposent pour que les jardins familiaux britanniques et européens soient assurés d'un avenir florissant et de leur maintien au bénéfice des futures générations.

Rapport d'activité 2009

Le comité exécutif vous soumet par la présente le rapport d'activité de l'exercice 2009.

1) Activités internes.

Depuis la dernière réunion statutaire, le comité exécutif s'est réuni les 15 mars, 6 septembre, 28 et 29 novembre 2009 ainsi que le 12 mars 2010.

Le comité exécutif a continué à discuter comment mieux présenter notre mouvement vers l'extérieur et vers l'intérieur.

Dans ce contexte il a analysé les résultats du lobbying fait au niveau européen à la suite du congrès international à Cracovie et les résultats de la réunion avec Madame Jutta HAUG, membre du Parlement européen organisée par la fédération allemande.

Il en découle qu'actuellement aucun domaine communautaire n'est directement compétent pour les jardins familiaux et que les subsides ne pourront être demandés qu'au niveau local.

Si après les élections du Parlement européen de nouvelles initiatives sont prises soit par le député luxembourgeois Claude TURMES soit par la députée allemande Jutta HAUG ou par d'autres, il faudra tout mettre en œuvre pour que ces initiatives soient couronnées de succès.

Le comité exécutif a envisagé l'élaboration d'une nouvelle brochure d'information de l'Office et a préparé les documents nécessaires. Suite à la décision de l'assemblée générale de réaliser ce projet, le comité exécutif a commencé au cours de sa réunion du mois de novembre à élaborer un concept pour la partie commune et pour la partie de la brochure concernant la présentation des fédérations.

Sur proposition de la fédération allemande tous les préparatifs ont été faits pour qu'en 2010 la « Journée européenne du Jardin » puisse de nouveau être célébrée en commun. Le but en est de redonner un retentissement médiatique à cette manifestation. Cette journée aura lieu à Brême en juin 2010. L'Office plantera ensemble avec la fédération allemande et la fédération de Brême un tilleul près de la mairie.

Le comité exécutif a également proposé à l'assemblée générale de continuer au niveau européen la recherche allemande concernant la biodiversité dans les jardins familiaux. La fédération autrichienne a décidé de faire la même recherche et d'élaborer si possible un formulaire utilisable par tous. Une comparaison des résultats en Autriche et en Allemagne sera intéressante. La fédération suédoise envisage de faire une recherche ponctuelle en la matière.

Les ligues française et anglaise ont fait une recherche sur les données concernant la production dans un jardin familial et les économies réalisées si le jardinier n'a pas besoin d'acheter ses légumes au supermarché. Le projet anglais est réalisé dans l'optique de la sécurité alimentaire. Le projet français met l'accent sur les économies réalisées pour actualiser ainsi l'étude menée en 1998 en Belgique. Ce projet a été soutenu financièrement par l'Office. Ces deux recherches seront mises à la disposition de l'Office.

L'idée de rechercher les projets innovants, lancée lors de la session d'étude à Copenhague, a été reprise par la fédération allemande. Elle a aussi été concrétisée au niveau européen par un projet proposé par la fédération néerlandaise. Le comité a discuté ce

projet. Après la décision de principe de l'assemblée générale, le comité fera des propositions concrètes pour sa réalisation lors de la réunion du mois de mars 2010. Quelques projets innovants devront déjà être présentés lors de la session d'étude à Birmingham.

2) Séminaire international.

Cette année le séminaire international a eu lieu à Gand (Belgique) du 6 au 9 septembre 2009. Les sujets traités étaient: « Comment les jardiniers associés peuvent-ils devenir les ambassadeurs de la protection de l'environnement? » et « Les jardins familiaux de l'avenir ».

Lors de ce séminaire les groupes de travail ont été organisés suivant un nouveau schéma élaboré par le comité exécutif lors de sa réunion du mois de mars 2009. Les lignes directrices ont été les suivantes :

- Le conférencier ne devra plus présider le groupe de travail. Les personnes présidant les groupes de travail devront s'adjoindre une aide pour noter les prises de position importantes des participants afin de garantir ainsi que le rapport fait lors de la séance plénière reflète bien les discussions du groupe de travail.
- Pour optimiser les discussions, le président des groupes devra élaborer des thèses à partir des discussions des participants. Ces thèses devront encore une fois être discutées par les participants des groupes avant leur présentation au cours de la séance plénière.

Les résultats de cette méthode de travail ont été analysés au mois de novembre. Le comité exécutif est d'avis

que ces lignes directrices vont dans la bonne direction. Ils ont néanmoins décidé de ne faire une évaluation approfondie qu'après la session d'étude à Birmingham.

Ces lignes directrices seront présentées à l'assemblée générale pour avis au mois de mars 2010. A côté des conférences très intéressantes et des discussions thématiques de grande qualité, les délégués ont pu visiter le bel ensemble de jardins familiaux à Sint-Amansberg, la ville historique de Gand et le Parlement européen. Ainsi les délégués ont pu d'un côté prendre connaissance de la réalité quotidienne des jardiniers associés en Flandres et d'un autre côté se familiariser avec le fonctionnement de l'Union européenne, dont les règles nous concernent tous directement. Reste à trouver le moyen pour que la problématique des jardiniers associés soit aussi prise en considération au niveau européen.

A l'occasion du séminaire le diplôme concernant un jardinage respectueux de la nature a été remis au comité local de Craon (F) et à l'association de Västerviks (S). Le 14 juin le diplôme a déjà été remis à l'association « Hinterer Bocksberg » à Suhl.

Nos sincères remerciements doivent être adressés encore une fois à nos amis belges pour ce séminaire très réussi.

3) Coopération avec les fédérations.

H. BONNAVAUD a représenté l'Office International lors de l'assemblée générale de la fédération suisse. Il lui a promis le soutien de l'Office pour réagir à la disparition des jardins familiaux en Suisse au profit de nouvelles constructions. Une motion de soutien a été signée à Gand et a été remise à la fédération pour l'aider dans son lobbying et dans ses discussions avec les autorités.

M. WEIRICH a représenté l'Office au congrès de la ligue luxembourgeoise ainsi qu'au congrès de la fédération allemande sur le thème : « Les jardins familiaux dans la ville de 2020 ».

4) Organisations internationales.

Conseil de l'Europe

L'Office a participé aux réunions qui ont été organisées pour les organisations non-gouvernementales.

L'Office International a été invité à faire partie du comité d'organisation des manifestations qui auront lieu dans le cadre de « l'année mondiale de la biodiversité ». Il a présenté dans ce cadre le résultat de l'enquête menée en Allemagne.

En effet, les OING au Conseil de l'Europe sont les initiateurs d'une grande manifestation pour la protection de la biodiversité au Conseil de l'Europe en avril 2010. Les 3 autres piliers (Comité des Ministres ; Assemblée Parlementaire ; CPLRE) sont invités à participer à cette manifestation. Il devrait s'agir d'une manifestation aussi bien médiatique que studieuse.

L'Office International a soumis un document écrit pour participer à la campagne européenne: « L'Europe dit non à la pauvreté ».

A partir des définitions et documents existants, les OING font d'abord un constat de la précarité, de la pauvreté et de la grande pauvreté, états qui mènent tous à une rupture de l'identité de la personne.

Ensuite elles essaient de trouver les moyens pour qu'une personne puisse se reconstruire, retrouver sa dignité et ses droits. Sont visés moins les ressources financières que les moyens de la société pour atteindre ce but.

Union Européenne

Lors d'une entrevue le 18 février 2009 Madame Jutta HAUG a confirmé qu'une institution ne peut plus obtenir des subsides per se. Un appui financier n'est possible que dans le cadre d'une participation à des programmes communautaires. Il n'existe par ailleurs plus aucun domaine communautaire directement compétent pour les jardiniers associés.

Les associations peuvent néanmoins au niveau local, obtenir des subsides communautaires du fonds régional ou

du fonds structurel respectivement du fonds social européen en s'adressant aux autorités locales. Des projets d'intégration dans le plan de développement des villes peuvent ainsi par exemple être subsidiés.

Il reste la possibilité d'essayer de créer des réseaux parmi les députés européens pour propager les idées des jardiniers associés au niveau communautaire respectivement d'essayer de faire intégrer l'idée des jardins familiaux dans les nouveaux programmes de soutien (par exemple LIFE) qui entreront en vigueur en 2014.

5) Contacts avec des fédérations qui ne sont pas membres de l'Office.

Les contacts avec les jardiniers associés japonais ont été poursuivis. Des échanges d'information écrits ont eu lieu.

Les jardiniers associés japonais ont de nouveau visité l'Europe, et ont fait par exemple escale à Luxembourg pour y visiter les jardins familiaux.

Des jardiniers associés de Milan et Dublin ont demandé des renseignements pour se constituer en association et en fédération et devenir ensuite membre de l'Office International.

5) Informations données à des personnes intéressées.

Cette année l'Office a continué de donner des informations sur les jardins familiaux à des étudiants écrivant des mémoires ou des thèses de doctorat. La secrétaire générale a également donné un certain nombre d'interviews téléphoniques respectivement fourni des informations à la presse écrite et orale. En outre, plusieurs préfaces pour des livres concernant les jardins familiaux ont été écrites.

Luxembourg, novembre 2009

Le comité exécutif

Procès-verbal de décision de l'assemblée générale à Luxembourg les 12 et 13 mars 2010

Etaient représentées:

les fédérations d'Allemagne, d'Autriche, de Belgique, du Danemark, de Finlande, de France, de Grande-Bretagne, du Luxembourg, des Pays-Bas, de Pologne, de Suède et de Suisse

Etaient absentes:

les fédérations de Norvège et de la Slovaquie

- 1) L'ordre du jour est adopté à l'unanimité avec 2 points supplémentaires.
- 2) Les rapports de l'assemblée générale à Gand sont adoptés à l'unanimité.
- 3) Le rapport d'activité est adopté à l'unanimité.
- 4) Il est constaté que les lignes directrices proposées par le comité exécutif pour rendre le travail dans les groupes de travail plus effectif vont dans la bonne direction. Ces lignes directrices devront encore être appliquées une fois à Birmingham avant leur évaluation définitive.
- 5) A cause du travail et des frais énormes et pour permettre à plus de fédérations de pouvoir organiser des réunions internationales il est décidé de ne plus publier à l'avenir les documents des congrès en trois langues. Au

contraire il est décidé de négocier avant la tenue d'un congrès avec la société des interprètes engagés que les traductions puissent être enregistrées et utilisées ultérieurement. Ces enregistrements doivent être mis à la disposition des fédérations qui le désirent. Les textes écrits disponibles et mis à la disposition des interprètes (pour garantir une meilleure traduction) devront également être mis à la disposition de l'Office en vue de leur publication sur Internet.

- 6) Les résultats de l'étude française sur le revenu d'un jardin familial ne seront disponibles qu'au mois de mai.

La fédération autrichienne fera une étude concernant la biodiversité dans le jardin familial.

Les résultats de l'étude néerlandaise concernant « le jardin familial et la santé » ne sont pas encore disponibles. Des résultats spectaculaires sont pourtant prévisibles.

- 7) Le lay-out pour la nouvelle brochure d'information de l'Office est prêt. L'article modèle sera mis à la disposition des fédérations. D'ici le premier juin les fédérations sont priées d'écrire un article de présentation de leur fédération, conformément à ce modèle.

Le nombre des caractères et l'or-

dre des thèmes abordés dans l'article modèle sont à respecter rigoureusement. Il est décidé qu'une personne relira tous les articles afin que le style soit partout le même. Les fédérations recevront également le projet du tableau comparatif avec les données de toutes les fédérations afin de corriger et compléter leurs données nationales. La correction de ce tableau devra aussi être retournée à l'Office avant le premier juin.

- 8) C. ZIJDEVELD présente encore une fois son projet concernant la recherche de projets innovants. La procédure pour ce faire est adoptée à l'unanimité. La décision concernant leur publication sera prise à une date ultérieure.

C. ZIJDEVELD est chargé d'écrire un article qui sera envoyé à toutes les fédérations. Chaque fédération pourra organiser la recherche des projets en accord avec ses sensibilités nationales (par exemple envoi de l'article à toutes les associations, décision du comité exécutif national s'il dispose déjà des données.....)

- 9) Les délégués reçoivent les dernières informations concernant la Journée Européenne du Jardin. Les dernières inscriptions sont rassemblées.

Il est décidé que M. WEIRICH fera une allocution dans le cadre de la

célébration du centenaire de la fédération de Brême à la mairie et P. JACOBSEN fera une allocution lors de la Journée Européenne du Jardin.

Au cours de la célébration de la Journée Européenne du jardin des diplômés concernant un jardinage écologique pourront être remis.

Il est envisagé de faire une déclaration concernant la problématique des produits transgéniques.

10) Le programme pour Birmingham est discuté et adopté à l'unanimité.

La fédération française fera la conférence I concernant l'aménagement des ensembles de jardins familiaux et la fédération danoise fera la conférence II concernant le jardinier associé de l'avenir.

Les fédérations polonaise et autrichienne présideront les groupes de travail pour le thème numéro II (Le jardinier associé à l'avenir) Les fédérations suédoise/anglaise (?) et la fédération danoise présideront les groupes de travail pour le sujet numéro I (l'aménagement des jardins familiaux). Les personnes présidant les groupes de travail devront trouver un secrétaire pour les assister.

Une durée de 20 minutes est prévue pour chaque conférence.

Ensuite quatre projets innovants devront être présentés. Les fédérations française, finlandaise, néerlandaise et allemande pourraient par exemple présenter un tel projet. La décision définitive concernant la présentation de ces projets sera prise à Brême lorsque les fédérations auront

déjà commencé avec le rassemblement de ces projets.

15 minutes sont prévues pour la présentation de chaque projet afin de permettre une discussion ultérieure.

11) Avec une voix contre et une abstention il est décidé d'acquiescer un nouveau drapeau pour l'Office. Sur le devant devra être repris le motif du drapeau historique. Au recto devra figurer le logo de l'Office.

12) Les prochains lieux de réunion de l'Office sont confirmés respectivement complétés de la façon suivante: 2011: congrès à Copenhague, 2012: session d'étude en Suisse (Zurich), 2013: session d'étude en Allemagne, 2014: congrès aux Pays-Bas.

Sur demande de W. WOHATSCHEK il est décidé à l'unanimité d'avancer le congrès de 2017 à 2016 afin de pouvoir le tenir en même temps que la célébration du centenaire de la fédération autrichienne.

A. FRIEDRICH annonce la candidature de la fédération allemande pour organiser un congrès international en 2021 parallèlement au centenaire de la fédération allemande. Cette candidature est également acceptée à l'unanimité.

Des candidats pour la session d'étude 2015 sont priés de signaler si possible leur intérêt avant la réunion de Brême.

13) M. WEIRICH explique le rapport sur la coopération avec les organisations internationales. Il faut souligner que les jardins fami-

liaux ont de nouveau été inscrits dans des documents officiels du Conseil de l'Europe.

14) Le trésorier J. KIEFFER présente le rapport financier et donne les explications nécessaires.

15) Les réviseurs de caisse informent qu'ils n'ont constaté aucune faute. Ils demandent que le rapport financier soit adopté et que quitus soit accordé au comité exécutif.

16) L'assemblée générale adopte le rapport financier de 2009 à l'unanimité et donne à l'unanimité décharge au comité exécutif.

17) Après discussion le budget prévisionnel de 2010 est adopté à l'unanimité.

18) Le budget prévisionnel pour le fonds de solidarité 2010 est adopté à l'unanimité.

19) Il est constaté qu'il n'y a pas encore eu de demandes écrites pour l'obtention du diplôme concernant un jardinage respectueux de l'environnement. Le délai est étendu jusqu'au premier mai.

20) Les contenus des Traits d'Union no. 46 et 47 sont fixés.

21) Les fédérations nationales présentent leurs activités et problèmes et répondent aux nombreuses questions des délégués.

22) La prochaine assemblée générale aura lieu le 11 juin 2010 à Brême suivie de l'assemblée générale le 26 août 2010 à Birmingham. La prochaine assemblée générale statutaire aura lieu à Luxembourg les 11 et 12 mars 2011 au City Hôtel.

François ROLLAND nous a quittés 23 octobre 2009

Malou WEIRICH,
secrétaire générale de l'Office International du Coin de Terre
et des Jardins familiaux



FRANÇOIS ROLLAND

Le 23 octobre 2009 François ROLLAND nous a quittés après une maladie foudroyante et incurable.

François ROLLAND a servi le mouvement des jardins familiaux à Caen et en France pendant plus de 40 ans. Il s'est engagé inlassablement pour faire prospérer l'idée du coin de terre, et ceci avec ténacité et clairvoyance, mais en ne se départissant jamais de sa jovialité, de sa courtoisie et de sa bonne humeur.

C'était un homme de principes, de convictions philosophiques et spirituelles et d'une grandiose chaleur humaine. Vice-président de la ligue française, il était apprécié non seulement par les jardiniers français, mais aussi par les jardiniers européens.

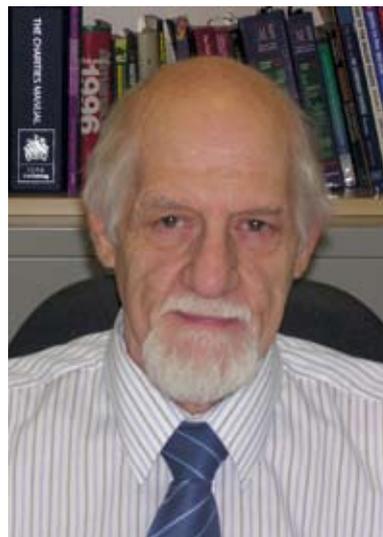
Dans des moments où les relations entre la ligue française et l'Office étaient plus difficiles, il a été un médiateur calme et clairvoyant, qui a opéré avec succès dans l'intérêt bien compris de notre mouvement.

Au cours du congrès international à Cracovie, l'Office International a remis à François ROLLAND le diplôme d'honneur pour son engagement pour notre cause. Personne n'aurait pensé alors que la mort allait si rapidement mettre fin à cet engagement.

Que son exemple nous guide à l'avenir en Normandie, en France et en Europe. C'est la meilleure façon d'honorer la mémoire de notre cher ami François ROLLAND.

Geoff STOKES nous a quittés 1er mars 2010

Malou WEIRICH,
secrétaire générale de l'Office International du Coin de
Terre et des Jardins familiaux



Geoff STOKES

Avec beaucoup de tristesse nous avons appris le décès inopiné de Geoff STOKES le 1er mars dernier.

En 1988 Geoff STOKES est devenu secrétaire général de la fédération anglaise. Nous avons tous pu constater et apprécier la force, l'enthousiasme et la ténacité avec lesquels Geoff a travaillé pour le mouvement des jardins familiaux.

Son désir et son engagement pour contribuer à la modernisation des jardins familiaux anglais pour garantir ainsi leur pérennité mérite une reconnaissance aussi bien au niveau national qu'au niveau international.

Au sein de l'Office, Geoff a d'un côté expliqué la situation anglaise aux autres membres et a d'un autre côté familiarisé les jardiniers anglais avec les façons de voir et de faire de leurs collègues sur le continent.

Il était ouvert aux expériences faites dans les autres pays, même si elles n'étaient pas toutes transposables en Angleterre.

Il est significatif que Geoff, défenseur engagé du mouvement des jardins familiaux, est décédé au cours de son travail juste au début d'une conférence sur les jardins familiaux.

Geoff était convaincu que les jardiniers anglais devaient travailler de concert avec leurs collègues jardiniers à l'étranger et que les jardins familiaux ne pouvaient se développer que dans un mouvement international fort.

Nous tous avons apprécié Geoff et il nous manquera beaucoup.

Notre travail continu en Angleterre et à l'Office pour stimuler les jardins familiaux est le meilleur moyen pour honorer la mémoire de Geoff.

Les jardins familiaux dans les plans d'aménagement en Pologne

Eugeniusz Kondracki
Grazyna Franke

En Pologne, de même que dans les autres pays européens, les plans d'aménagement urbain élaborés par les autorités communales constituent la base pour le développement urbain, c'est-à-dire pour le développement de toute l'infrastructure urbaine. Ils sont également la base juridique pour l'existence à l'avenir des différents éléments individuels de cette infrastructure.

Cette constatation se réfère aussi ou tout particulièrement aux jardins familiaux, situés dans les villes.

La fédération polonaise a eu au cours des 110 ans de l'histoire du développement des jardins familiaux en Pologne, l'occasion de constater en pratique chaque année et dans chaque ville la dépendance entre le développement et l'existence des jardins familiaux et les clauses des plans d'aménagement urbain.

Le congrès international des jardins familiaux à York en 2002 a également souligné la nécessité d'intégrer les jardins familiaux dans les plans d'aménagement urbain et a considéré cette tâche comme une des activités prioritaires des fédérations nationales de jardins familiaux membres de l'Office.

Le problème de l'intégration des jardins familiaux dans les plans d'aménagement urbain est également une des tâches les plus importantes de



la fédération polonaise des jardins familiaux dans le cadre du processus global de développement des jardins familiaux en Pologne. Cette tâche est très difficile et fastidieuse en Pologne. Voilà pourquoi tous les organes de la fédération s'occupent de ce problème; chacun d'eux s'en occupe conformément aux statuts et aux décisions du conseil de la fédération polonaise dans le domaine qui lui est assigné.

Les organes concernés par cette tâche sont : le conseil de la fédération

polonaise, les fédérations régionales et les associations.

La tâche énorme résulte du grand nombre des membres affiliés à la fédération. Il s'agit de 4.971 associations de jardins familiaux établis sur 7.608 terrains séparés. La surface totale des ensembles de jardins familiaux comporte 43.574 hectares.

Conformément à la loi du 27 mars 2003 concernant la planification et l'aménagement des villes, tous les plans d'aménagement des villes et



des communes, qui ont été adoptées avant le 1er janvier 1995, ont été déclarés nuls au 31 décembre 2003. La conséquence en est que beaucoup de communes n'ont plus de base juridique locale. Pendant des années les communes n'ont plus développé de plans d'aménagement urbain ou n'en ont développé que pour une partie limitée du territoire.

Une telle situation a également une très grande influence sur l'avenir des jardins familiaux. En effet les clauses des plans d'aménagement urbain décident directement de l'avenir des jardins familiaux et des jardiniers associés. Malheureusement une partie des communes essaie dans cette situation de contourner les jardins familiaux lors des analyses et ensuite dans les nouveaux plans d'aménagement urbain. Cela arrive même lorsque les jardins familiaux étaient inscrits dans les anciens plans d'aménagement.

A la place des jardins familiaux les communes inscrivent des zones industrielles, des bâtiments et des routes etc dans les plans d'aménagement. La conséquence d'une telle décision est que les ensembles de jardins familiaux sont menacés de disparition et les jardiniers devraient quitter leurs jardins. Cette situation

est surtout fréquente dans les grandes concentrations urbaines où les ensembles de jardins familiaux sont considérés par les communes comme une proie facile pour des investissements. Ainsi par exemple à Varsovie des 167 ensembles de jardins familiaux, 166 ne sont pas intégrés dans les plans d'aménagement urbain, 84 des 86 ensembles de jardins familiaux à Cracovie et 11 des 24 ensembles de jardins familiaux à Gdynia n'ont pas été intégrés dans les plans d'aménagement urbain.

Voilà pourquoi la fédération polonaise contrôle la situation des jardins familiaux dans les plans d'aménagement urbain et utilise tous les moyens juridiques existants afin que les jardins familiaux soient intégrés dans les nouveaux plans d'aménagement urbain.

La fédération polonaise a fait une analyse de la situation juridique des jardins familiaux en avril 2007. (Il s'agissait d'une nouvelle analyse car au cours des dernières années ces analyses sont faites une fois par an). Elle a constaté que des 4.843 ensembles de jardins familiaux analysés seulement 3.132 d'une superficie de 29.094 hectares étaient inscrits dans les plans d'aménagement urbain.

La fédération constate aussi avec inquiétude que dans les plans d'aménagement urbain existants 772 ensembles de jardins familiaux avec une superficie totale de 5.098 hectares ne sont pas intégrés. Souvent les ensembles de jardins familiaux inscrits dans les anciens plans n'ont pas été réinscrits dans les plans établis après 2003. La situation juridique des terrains sur lesquels sont aménagés des ensembles de jardins familiaux s'aggrave encore parce que 939 ensembles d'une superficie de 8.066 hectares sont situés dans des communes n'ayant encore aucun plan d'aménagement nouveau. Voilà pourquoi l'existence des jardins est souvent menacée dans un avenir proche ou lointain. Voilà pourquoi la fédération a la mission précise et difficile de faire intégrer les jardins dans les plans d'aménagement des villes lorsque ceux-ci sont développés.

Il en découle qu'à l'heure actuelle 64 % des ensembles de jardins familiaux analysés sont compris dans les plans d'aménagement et plus de 35 % ne le sont pas ou sont situés sur le territoire de communes où il n'existe pas du tout de plans d'aménagement. Lorsque les terrains de jardins familiaux sont compris dans les plans d'aménagement urbain, leur situation juridique est en général plus favorable. L'analyse a en effet démontré que 68 % des terrains de jardins sont intégrés dans les plans et 31 % ne le sont pas.

Cette situation résulte d'une planification urbaine défavorable dans les communes ou du fait qu'il n'existe aucune étude ou aucun plan d'aménagement.

La procédure en vue de l'adoption d'un plan d'aménagement par les communes prévoit que le propriétaire du terrain ou le fermier devrait constamment contrôler les propositions des communes. En effet le législateur a stipulé que les communes n'ont plus l'obligation d'informer les propriétaires ou fermiers individuels des propositions de modification

concernant leurs terrains. Le conseil communal décide de faire préparer une étude et c'est sur base de cette décision qu'une étude pour le territoire de la commune est préparée par le maire, l'organe directeur de la commune ou par le président de la ville. L'information qu'une étude est en

préparation est publiée dans la presse locale ou est annoncée. Le débat public concernant ce sujet se déroule suivant la demande, dans la forme, au lieu et à la date qui est fixée par cet organe. L'organe a exclusivement l'obligation d'informer les institutions et divisions compétentes. Les pro-

priétaires et fermiers des différents terrains parmi lesquels on compte la fédération polonaise des jardins familiaux doivent s'intéresser eux-mêmes à ce sujet et faire une demande pour cette date déterminée. La demande à elle seule ne garantit pourtant pas un succès, parce que la prise en considération ou le rejet de ces demandes incombe exclusivement au conseil communal et il n'existe aucun recours administratif ou légal contre cette décision.

Le projet de l'étude est adopté par un vote. Il peut être consulté par le public et est discuté ensuite publiquement. L'étude adoptée par le conseil communal constitue alors la base pour la préparation du plan d'aménagement urbain. Il est adopté par le conseil communal dans une procédure semblable à celle de l'étude. Le plan d'aménagement urbain adopté par le conseil communal devient un acte juridique local. Voilà pourquoi la fédération polonaise des jardins familiaux contrôle la situation des jardins familiaux au niveau local déjà au cours de la phase préparatoire. Les services de la fédération travaillent avec les autorités locales et les bureaux d'aménagement afin que les jardins familiaux soient pris en considération dans les projets des études et des plans. Nous essayons de coopérer avec les conseils des villes et des communes parce que ce sont eux qui à la fin du compte sont responsables pour la forme définitive des plans d'aménagement locaux. Le conseil de la fédération polonaise des jardins familiaux aide et soutient les associations et les fédérations régionales dans leur combat afin que les jardins familiaux soient pris en considération dans les plans. A cet effet des indications détaillées ont été élaborées par le comité exécutif du conseil de la fédération polonaise des jardins familiaux. Il s'agit pourtant d'une mission difficile, parce que la fédération est dans ce cas dépendante de chaque situation précise et des différentes autorités locales.



Rapport sur la procédure concernant l'intégration des jardins familiaux dans les plans d'aménagement en Suisse

Walter Schaffner,
président de la fédération suisse des jardins familiaux

Propriété des ensembles de jardins familiaux

Les ensembles appartiennent en propriété à la ville, aux communes, à d'autres organisations ou à des coopératives.

Aménagement du territoire

En Suisse il n'existe aucune loi concernant les jardins familiaux. Il existe une loi suisse concernant l'aménagement du territoire qui régleme les zones de construction. La Suisse se divise en 26 cantons et chaque canton a une loi propre concernant l'aménagement du territoire et un plan sectorial pour ses zones de construction.

Nous distinguons les zones suivantes:

Zone verte A: tous les parcs et espaces verts (sont des zones protégées).

Zone d'habitation: concerne la construction de logements en général.

Zone pour bâtiments publics : écoles, bureaux administratifs.

Zone de sport et loisirs: incluant tous les ensembles sportifs (mais pas réglé de la même façon dans tous les cantons)

Aménagement d'ensembles de jardins familiaux

Dans beaucoup de cas de nombreux ensembles de jardins familiaux ne se trouvent pas dans la zone verte A

mais dans d'autres zones. Ceci veut dire qu'en cas de besoin, les terrains peuvent être utilisés à d'autres fins. Les jardins sont alors ou bien liquidés complètement ou bien ils sont reconstruits sur des terrains de remplacement.

L'aménagement des ensembles avec leur infrastructure (c'est-à-dire clôture, chemins principaux, adduction d'eau) est réalisé par la ville ou la commune. Le reste est à charge de l'association.

Avantages:

Si les ensembles de jardins familiaux sont inclus dans la zone verte A ou dans la zone sport et loisirs, ils bénéficient d'une grande sécurité garantissant leur pérennité. Ils sont menacés lors d'un changement de zone (consultation de la population).

Désavantages:

Chaque canton a une loi concernant l'aménagement du territoire et il y a des règles d'application variant de canton à canton. Une loi suisse unique concernant l'aménagement du territoire dans tous les cantons est souhaitable. Il faudrait ensuite classer tous les ensembles dans une zone protégée. Additionnellement il faudrait créer une loi suisse concernant les jardins familiaux.



Pays-Bas: L'intégration des jardins familiaux dans leur environnement continue de se développer

Chris ZIJDEVELD, Président de la fédération néerlandaise des jardins familiaux



Nous avons déjà réalisé depuis un certain nombre d'années que la position des ensembles de jardins familiaux peut être renforcée en établissant des relations plus étroites avec le voisinage.

En permettant aux personnes habitant le voisinage d'utiliser la maison de l'association contribue à nouer des amitiés et amène ces gens à considérer les ensembles de jardins

beaucoup d'ensembles de jardins familiaux néerlandais ont renforcé leur position dans leur quartier en mettant en pratique les activités sus-énoncées.

Mais nous sommes allés plus loin.

Dans la ville d'Utrecht un nouveau projet de logements a été créé autour d'un ensemble de jardins familiaux.

Les premiers plans avaient simplement prévu la fermeture de l'ensemble de jardins familiaux. Mais grâce aux discussions avec les personnes chargées de la planification, nous avons pu les rendre attentives aux bénéfices d'un usage commun.

Ainsi le nouveau quartier a été plani-

familiaux comme un élément bénéfique de leur voisinage.

L'enlèvement ou l'ouverture des clôtures afin que les gens puissent se promener ou faire du jogging à travers les jardins familiaux est un élément supplémentaire pour créer un sentiment de communauté.

Avec notre programme « d'utilisation commune »

fié autour de l'ensemble de jardins familiaux, qui maintenant en forme une partie intégrante.

Récemment dans la même ville un nouvel ensemble de jardins familiaux (remplaçant un autre ensemble qui a dû être fermé à cause de la construction d'une route) a été développé en tant que partie intégrante d'une zone avec de nouveaux bâtiments de bureaux.

Les effets en sont encore beaucoup plus positifs que ce que nous avions espéré au début : Sécurité sociale, bénéfice mutuel, utilisation en commun



des parkings, récréation à l'heure de midi. Il est stupéfiant de voir comment les deux fonctions se renforcent et se complètent l'une l'autre.

Par le passé les jardiniers associés ont ressenti les nouveaux projets de construction comme une menace.

Nos exemples montrent que cela peut aussi être différemment.



Allemagne: 2^{ème} Congrès Fédéral des Jardiniers Associés „Les jardins familiaux dans la Ville de 2020”

Werner HEIDEMANN, membre de comité exécutif du BDG



**Participaient à la discussion: de gauche à droite
Prof. Dr. Gerlinde KRAUSE, Dr.-Ing. André Christian WOLF, Dr. Malou
WEIRICH, Ronald GLOMB, Dr. sc. Achim FRIEDRICH, Hartmuth RADEN,
Verena GÖPPERT
Photo: Thomas LEBIE**



**Dr. Sc. Achim FRIEDRICH, président de la fédération allemande
des jardins familiaux ouvrait le
deuxième congrès des jardins
familiaux en 2009
Photo: Thomas LEBIE**

La date du 4 et 5 juin, retenue pour la tenue de ce congrès à Potsdam, était on ne peut mieux choisie. En plein milieu de l'une des crises économiques les plus sévères de ces dernières décennies, où l'homme prend conscience de ce que l'enjeu sort du cadre de la récession, du chômage, de la baisse des salaires et des retraites, 250 jardiniers associés en provenance des villes et de la campagne, des hommes politiques communaux, régionaux et nationaux, des urbanistes, des directeurs d'administrations

des jardins, des experts en matière de culture et de médias, se sont retrouvés pour discuter de l'avenir des jardins familiaux dans notre pays.

Nous intervenons

Le second Congrès Fédéral des Jardiniers Associés était placé sous le patronage de Wolfgang Tiefensee, Ministre fédéral ayant les jardins familiaux dans ses attributions. Dans son discours d'ouverture sur l'avenir de nos villes, ce dernier a tenu à remercier les jardiniers associés « d'in-

tervenir dans le développement de la ville et de faire sur 50.000 ha de terres des prestations pour le compte des pouvoirs publics que les villes ne pourraient fournir à elles seules». Dr. Petra Roth, Présidente du « Deutscher Städtetag » (Conférence Permanente des Municipalités Allemandes), a souligné dans son mot d'accueil l'importance de la collaboration entre le « BDG » (Fédération des Jardiniers Associés) et le Deutscher Städtetag, qui élaborent actuellement en commun des lignes directrices pour

le développement des jardins familiaux en Allemagne.

Petra Roth : « Nous espérons en tirer d'importantes informations et suggestions qui devraient nous permettre de préserver la tradition des jardins familiaux, d'assurer leur continuité à long terme et de doter ainsi les quartiers des villes d'une meilleure qualité de vie ».

Un large éventail de thèmes

Les deux journées de congrès étaient centrées sur un ensemble de treize exposés concis. Les thèmes étaient fort variés, allant de « l'évolution des tendances en matière d'urbanisation », en passant par « la végétation urbaine et le climat urbain », « le jardinage au 21^{ème} siècle (valeurs en mutation) », « l'intégration », « les jardins familiaux en Europe et en Amérique du Nord » jusqu'à la présentation de nouvelles formes de l'engagement social de la communauté des jardiniers associés.

Nous nous positionnons

Afin de permettre aux organisations des jardiniers associés de développer comme il se doit l'intégralité de leur potentiel, les conditions de base doivent être données. Le Dr. sc. Achim Friedrich, président du BDG, a indiqué dans ce contexte les principaux domaines d'action pour tous les acteurs de la communauté des jardiniers associés :

■ Maintien des terrains de jardins familiaux en tant que propriété communale

Pas de vente de terres pour jardins familiaux à des investisseurs privés

■ Préservation durable des terres pour jardins familiaux à l'aide de plans d'aménagement

Les jardins familiaux font partie de notre patrimoine culturel qui se doit d'être protégé et ne doivent en aucun cas être affectés à d'autres fins.

■ Préservation des fonctions sociales des jardins familiaux

Exemption des taxes de raccordement et de développement pour les jardins familiaux ; les taxes communales ne doivent pas être ressenties comme « 2^{ème} ferme ».

■ Création de partenariats équitables et créatifs

Contrats équitables entre les communes et les organisations de jardiniers associés ; Intégrer les associations de jardiniers amateurs dans les réseaux communaux ; Etablir des comités consultatifs pour les jardins familiaux au niveau communal et régional ; Encourager et exiger la création de nouveaux partenariats, par exemple avec des écoles, des maternelles et des jardins d'enfants.

■ Etablissement de concepts de développement pour les jardins familiaux – indispensables pour l'avenir des villes et des communes

Le réaménagement urbain, le développement démographique, l'intégration, le changement de climat – pour ne citer que quelques aspects – marquent l'avenir des villes de leur empreinte. Etant donné que les jardins familiaux font partie intégrante de la ville sociale, il y a lieu d'en tenir compte à long terme dans le développement urbain.

■ Développement en commun de lignes directrices pour les jardins familiaux en Allemagne

Les lignes directrices en vue de la préservation et du développement des jardins familiaux doivent être établies en concertation avec les acteurs principaux, à savoir le BDG, le Deutscher Städtetag et le Deutscher Städte- und Gemeindebund.

Nous percevons de nouvelles tendances

« Nous percevons de nouvelles tendances dans les thèmes touchant au jardinage, aux loisirs et au domaine social et thématisons celles-ci au sein de notre fédération et en public » (extrait du profil du BDG.

Grâce au congrès « Les jardins familiaux dans la Ville de 2020 » le BDG est en passe de développer son profil et ce, au bon moment. En effet, dans le contexte actuel de la crise économique et sociale, les jardins familiaux sont, dans leur ensemble, susceptibles de gagner en importance.



Grande-Bretagne: Quelle est la valeur de votre parcelle?

Geoff Stokes †, secrétaire général de la fédération anglaise des jardins familiaux

En 2007, différents groupes ont émis des commentaires quant à la valeur des jardins familiaux, notamment du point de vue de la sécurité alimentaire au Royaume-Uni.

Par ailleurs, compte tenu de la forte demande actuelle de jardins familiaux (listes d'attente rassemblant plus de 100 000 demandes), d'autres organisations suggèrent au Gouvernement d'un côté de réduire la taille des parcelles afin de permettre à un plus grand nombre de personnes de cultiver leurs propres fruits et légumes, et d'un autre côté d'augmenter les loyers, ce qui contribuerait également à réduire les listes d'attente et à limiter la production d'excédents. A l'origine, les jardins familiaux avaient été créés par la législation afin de permettre à leurs exploitants de nourrir leurs familles.

Le Royaume-Uni a toujours été un

grand importateur de fruits et de légumes. Entre 1988 et 1993, environ 55 % des fruits et légumes consommés au Royaume-Uni étaient d'origine domestique. En 2006, la production était tombée à 33 %, 10 % seulement des fruits consommés étaient cultivés à l'intérieur des frontières.

L'horticulture, qui représente tout juste 3 % du secteur agricole britannique, emploie 95 166 personnes. La production totale de fruits et légumes représente 152 900 ha au Royaume-Uni, contre 8 347 ha attribués aux jardins familiaux. L'horticulture est par nature spécialisée et se partage en secteurs en fonction des espèces cultivées et des technologies utilisées pour les produire.

En comparaison il faut noter qu'il existe actuellement environ 300 000, exploitants de jardins familiaux, dont la plupart cultivent un grand nombre

de variétés de légumes et de fruits. Leur contribution potentielle à l'horticulture en termes de compétences et d'expertise ne devrait pas être sous-estimée.

Les jardiniers amateurs et exploitants de jardins familiaux contribuent par ailleurs à maintenir une gamme plus vaste de légumes et de variétés, autrement vouées à disparaître en raison de leur manque de rentabilité commerciale. Les producteurs professionnels doivent disposer de variétés qui mûrissent de manière simultanée, ce qui permet de récolter tout un champ en une seule fois, alors que les exploitants de jardins familiaux nécessitent des variétés qui murissent sur des périodes plus longues et peuvent être plantées de manière plus serrée en vue d'une récolte manuelle.

Nous offrons par exemple à nos mem-

bres des graines permettant de planter 41 variétés de pommes de terre, 25 variétés de tomates, 28 variétés de laitues, 16 variétés de carottes et 15 variétés de choux-fleurs, dont la plupart ne sont pas disponibles sur le marché. De cette façon, les exploitants de jardins familiaux ont la possibilité de trouver des variétés adaptées aux conditions de culture et aux conditions climatiques locales.

Une conférence des organisations intéressées a été organisée par le mouvement Organic Gardening en faveur du jardinage bio afin d'évaluer la contribution de la production domestique à la sécurité alimentaire du Royaume-Uni.

Lors de cette réunion, une grande organisation a déclaré que la quantité des denrées cultivées sur des parcelles de jardins familiaux était insignifiante. Les seules données disponibles sur les denrées alimentaires produites dans les jardins familiaux sont tirées d'un rapport ministériel datant de 1941 (sur la production des jardins familiaux en temps de guerre) et d'une parcelle dédiée à l'essai de culture de légumes par la Royal Horticultural Society en 1975. Ces deux études auraient besoin d'une mise à jour.

Les calculs préliminaires basés sur les chiffres du rapport ministériel et la parcelle d'essai ont estimé la production potentielle à 650 kilos. Si l'on multiplie cette estimation par 330 000 parcelles, on obtient une production estimée de 217 987 tonnes de denrées cultivées dans les jardins familiaux du Royaume-Uni.

En l'absence de jardins familiaux ces légumes devraient être importés avec les désavantages liés à une augmentation des kilomètres alimentaires et, par conséquent, des émissions de carbone imputables à leur transport. Cette production équivaut en effet à 116 camions de 40 tonnes transportant chaque semaine ces aliments à travers le pays. Chacun d'entre eux contribue à l'émission de 403 kg de

carbone par voyage de 430 kilomètres. Le coût du carburant nécessaire est estimé à 87 000 euros.

Avec l'augmentation significative du coût des denrées alimentaires prévue au cours de la prochaine décennie, nous pensons que les jardins familiaux pourraient jouer un rôle important dans la réduction des coûts de transport. Selon un rapport récent du Gouvernement britannique, d'ici 2050, la superficie des terres disponibles ne suffira plus à nourrir la population mondiale. Cette information souligne la nécessité de ne pas réduire la superficie des terrains alloués aux jardins familiaux, mais au contraire de l'augmenter.

Il a été considéré nécessaire de réaliser une étude sur la quantité exacte de fruits et de légumes pouvant être cultivés sur une parcelle. Cette étude permettrait aussi de savoir si des parcelles plus petites pourraient apporter une contribution suffisante aux besoins alimentaires d'une famille.

Une étude pilote auprès de plusieurs membres [de notre association] répartis à travers tout le pays a été considérée comme le moyen le plus rapide et le moins onéreux (plutôt que d'organiser une étude scientifique grandeur nature). Il a donc été demandé à des volontaires d'enregistrer précisément leur production et leurs dépenses sur une période de 12 mois à compter du 1er mars 2008.

Au total, 22 membres ont accepté de prendre part à cette étude, d'Edimbourg, au nord, au Kent, au sud, en passant par le Norfolk, à l'est, et Manchester, à l'ouest, ce qui a permis d'entrer dans l'équation les facteurs de différences climatiques et de conditions de culture.

Les données sont encore en cours d'analyse, mais nous serons en mesure de disposer des valeurs moyennes suivantes :

- production par parcelle standard de 250 m², à comparer avec la production horticole commerciale



- légumes les plus communément cultivés
- dépenses en graines, matériel, etc.
- nombre d'heures consacrées à la parcelle

Nous disposerons par ailleurs d'indications sur les moyens de transport utilisés et sur les distances parcourues du domicile à la parcelle.

Autre avantage, nous serons en mesure d'évaluer la valeur monétaire des parcelles en comparant la valeur des denrées cultivées aux dépenses engagées, ainsi que la valeur du temps consacré aux parcelles par rapport au salaire minimum. Ces calculs permettront également d'estimer ce qui peut être considéré comme un loyer raisonnable, compte tenu de l'ensemble des coûts et du temps consacrés aux parcelles.

Selon les résultats de l'étude initiale, nous pourrions éventuellement en étendre la portée à l'avenir en cas de besoin.



Suède: La biodiversité dans les jardins familiaux

Fédération suédoise des exploitants de jardins familiaux
(The Swedish Federation of Allotment Gardeners)
Lars Oscarson / Solveig Sidblad

Il y a deux ans, des scientifiques de l'Université de Stockholm ont publié un rapport relatif à la « Gestion des Espaces Verts Urbains » [Managing the Urban Green Spaces]. Un des documents de ce rapport était notamment consacré à la comparaison de la gestion de trois types d'espaces verts - les jardins familiaux, les cimetières et les parcs urbains - et de leur contribution respective en termes de production de services écosystémiques. Ces recherches démontraient notamment un plus grand nombre et une plus grande variété au niveau des espèces de bourdons dans les jardins familiaux par rapport aux deux autres types d'espaces verts.

Résumé :

« La production de services écosystémiques dépend à la fois de facteurs sociaux et de facteurs écologiques. Nous nous occuperons ici principalement de la gestion, de ses conséquences écologiques et des moteurs sociaux sous-jacents. Nous avons privilégié deux axes d'étude principaux. D'une part, l'étude quantitative de la diversité et de l'abondance des espèces locales de trois groupes fonctionnels de producteurs de services écosystémiques (pollinisateurs, disperseurs de graines et insectivores) et, d'autre part, l'étude qualitative des pratiques de gestion locale par rapport à ces services ainsi que les mécanismes sociaux

sous-jacents. Parmi ces derniers, citons les institutions, les connaissances locales en matière d'écologie et le sentiment d'appartenance au milieu local. Nous avons choisi la ville de Stockholm (Suède) pour notre étude de l'écologie dans trois types d'espaces verts, à savoir, les jardins familiaux, les cimetières et les parcs urbains. A première vue fort similaires, ces différents espaces sont gérés de manières tout à fait distinctes. Les conséquences de ces pratiques de gestion différentes sont nettement perceptibles dans ces trois groupes fonctionnels et se caractérisent notamment par une plus grande abondance de pollinisateurs dans les jardins familiaux



gérés de manière informelle. Cette différence est également perceptible dans la composition des populations de disperseurs de graines et d'insectivores. Par conséquent, la gestion informelle, souvent méconnue des autorités en charge de l'aménagement du territoire, joue un rôle majeur dans la production de services écosystémiques dans le paysage urbain. Nous sommes également convaincus de l'importance d'un avantage connexe de cette gestion informelle : elle serait cruciale en périodes d'instabilité et de changement car elle serait porteuse d'un fort potentiel d'adaptation. Les jardiniers dans les jardins familiaux se révèlent être des gestionnaires plus motivés en raison de leur savoir-faire plus développé ; leur supériorité s'explique par leur sentiment d'appartenance au milieu local et leur connaissance des institutions de gestion. Nous sommes d'avis qu'un système de

cogestion permettrait la diffusion de ces qualités positives aux autres types de gestion. Un meilleur échange d'informations entre les divers gestionnaires permettrait par ailleurs de faire progresser la réalisation de paysages urbains écologiques. »

Nous disposons également de quelques inventaires réalisés dans le cadre des épreuves organisées par l'Université suédoise des sciences agricoles, notamment, à Landskrona sur le site de « Citadellet », le plus ancien lotissement de jardins familiaux en Suède.

Notre association d'encadrement pour jardiniers amateurs ((Fritidsodlingens Riksorganisation – FOR) collabore au programme suédois pour la biodiversité nationale. Dans ce cadre, plusieurs inventaires ont été dressés dans des lotissements de jardins familiaux afin de détecter

d'anciennes variétés de fruits et de baies.

L'étude allemande (publiée au n°44 du Trait d'Union) présente un grand intérêt et un court résumé devrait en être publié dans notre revue Koloniträdgården. Mais les conditions étant très différentes entre le nord et le sud de la Suède, ces résultats sont difficilement exploitables. C'est la raison pour laquelle nous avons l'intention de solliciter des fonds destinés à la réalisation d'une étude similaire dans divers lotissements de jardins familiaux en Suède. L'étude allemande nous servirait ainsi de référence et nous espérons pouvoir nous en inspirer pour les thèmes pertinents.

Cette étude allemande pourra également nous être utile dans les négociations avec les autorités locales.

Japon: La vie des jardiniers associés dans l'ensemble de jardins familiaux à Hagidai

Yoshiharu MEGURIYA, président de la fédération japonaise des jardins familiaux

Un relevé des activités organisées au fil de l'année par l'association des jardins familiaux Chigusadai:

1) Chaque période d'activité dans l'ensemble de jardins familiaux à Hagidai commence avec l'assemblée générale de l'association de Chigusadai à la fin du mois de février.



3) A la fin du mois de juin la lavande est en fleur et les femmes préparent des bâtonnets odorants de lavande dans l'abri recouvert,.



4) Nous organisons la compétition de la récolte d'été le premier dimanche du mois de juillet. Une chorale vient et nous présente quelques belles chansons.



2) Notre ensemble de jardins familiaux regroupe 117 parcelles et nous avons 106 familles membres. Chaque parcelle a 30 m2. L'ensemble est administré par l'association des familles membres.

5) Lors des journées chaudes d'été nous avons des déjeuners en commun avec des nouilles japo-

naises froides accompagnées de légumes et d'épices cultivés dans notre jardin. Quelques-uns de nos membres sont d'excellents cuisiniers. Ces déjeuners en commun sont des moments très agréables pour nous. Les déjeuners délicieux nous remplissent d'énergie.

6) Quelquefois des visiteurs étrangers viennent voir nos jardins. Des visiteurs suédois sont venus en octobre 2006. Il s'agissait de membres du Södra Arstalunden Koloniträdgård de Stockholm.
7) La compétition de la récolte est

organisée le dernier dimanche du mois de novembre.

8) Festival où nous faisons les



Mochi. Mochi est un bambou traditionnel. C'est la nourriture pour le jour de l'An au Japon.

Une décoration de Kadomatsu pour l'entrée. Il s'agit d'une décoration faite avec des branches de pin et de prunier.

9) Lors du Nouvel An nous prépa-



rons ensemble le Nanakusagayu et nous le mangeons ensemble. Il s'agit de la dernière manifestation de l'année. Le Nanakusagayu est une purée de riz auquel on ajoute les sept épices de printemps.

10) Au Japon les jardins familiaux sont utilisés tout au long de l'année. En hiver nous cultivons des oignons, des poireaux, des petits pois, du chou de Chine etc.

Pendant les mois froids de janvier et de février nous retournons le sol et le préparons pour semer et planter au mois de mars. Nous avons une communauté très agréable



dans l'ensemble de jardins familiaux à Hagidai. Ainsi tout près des faubourgs de Chiba city, il y a un endroit caractérisé par une nature très riche et par un grand esprit collégial.

Réunions nationales

Allemagne

En 2010 la fédération allemande des jardins familiaux (BDG) organise sept séminaires à trois jours chacun avec environ 50 participants venant de toutes les fédérations nationales affiliées sur les thèmes suivants:

- Questions juridiques (problèmes de fermage, administration d'une association)
- Questions pratiques de jardinage : La position et la mission d'un conseiller technique dans la fédération; la protection biologique des plantes
- Société et questions sociales : Environnement plus éducation égal éducation à l'environnement
- Relations publiques: Les jardins familiaux ont besoin du public et de son soutien
- Environnement- santé: Les organisations de protection de l'environnement conjuguent leurs efforts (Les oasis vertes sont des espaces de protection des espèces)

La „Journée Européenne du Jardin et la Journée du Jardin auront lieu le 13 juin 2010 à Brème avec une cérémonie d'ouverture pour toute la République

Organisation du 22ième concours fédéral: „Les jardins dans l'aménagement des villes“

Grande-Bretagne

05.06.2010 Assemblée générale

Documentation

Allemagne

Publications de 2009:

Brochure: „Les finances dans une association de jardins familiaux d'utilité publique“

Affiches: 4 sujets différents pour la Journée du Jardin

Tip de la semaine pour le jardinage par dpa

Tip du mois pour le jardinage sur Internet

Bulletin d'information mensuel

Revue „Der Fachberater“ no. 1 bis 4/2009

„Grüne Schriftenreihen“ no. 200 à 205 sur CD

Luxembourg

Publications de 2009:

Revue de la fédération (9 x)

Livre de poche 2010

Pétition pour la sauvegarde des jardins

Suisse

Publications:

L'important sur la nourriture des plantes (2009)

Prévention des accidents (2010)

Informations

Allemagne

Suite à un travail de presse continue, les informations diffusées maintenant par la radio et la TV ont changé de façon positive. Nous constatons aujourd'hui un intérêt accru. Il existe aujourd'hui un intérêt accru.

Prix fédéral des jardins familiaux 2009: 31 projets intéressants ont été présentés.

Rassemblement de projets innovants par la fédération centrale

Suisse

Révision de la loi concernant l'aménagement du territoire en Suisse (2010)



Contenu Trait d'Union 45

- 27 **Conseil de l'Europe: Nature et culture**
- Percevoir et évaluer un patrimoine vivant
- 29 **Conseil de l'Europe: Nature et culture**
- Les Journées européennes du patrimoine, un outil pour la coopération transfrontalière
- 31 **Conseil de l'Europe: Santé et environnement**
- Droit de l'homme à un environnement sain
- 33 **Conseil de l'Europe: Santé et environnement**
- Jurisprudence de la Convention européenne des Droits de l'Homme
- 34 **Conseil de l'Europe: Pour une nouvelle vision du paysage et du territoire**
- L'habitat rural vernaculaire, un patrimoine dans notre paysage
- 36 **Conseil de l'Europe: Pour une nouvelle vision du paysage et du territoire**
- UNESCO – L'architecture rurale vernaculaire : un patrimoine méconnu et vulnérable

Percevoir et évaluer un patrimoine vivant

Lida BRANCHESI, Membre du groupe de spécialistes sur la pédagogie du patrimoine du Conseil de l'Europe

Hampton Court (Grande-Bretagne)

.....Il suffit de penser à la relation entre nature et culture.

Au mois d'octobre 1999 une Conférence nationale pour le paysage a réuni à Rome toutes les administrations centrales et locales, les institutions, les associations, les instituts de recherche, les experts des différents secteurs. Un travail énorme, préparé pendant des mois, dont témoignent les deux volumes des actes et toutes les études et les catalogues publiés en cette occasion. En toile de fond, le projet de Convention européenne du paysage qui a été signée à Florence l'année suivante.

J'ai à cette occasion contribué à la tenue de la session thématique « Paysage, communication, éducation, formation ». La recherche réalisée à cet effet reposait sur deux principes fondamentaux : d'une part, l'éducation est essentielle pour développer la conscience même du paysage ; d'autre part les caractéristiques typiques du paysage constituent elles-mêmes une grande ressource pour l'éducation : il suffit de penser à la

relation entre nature et culture, au rapport entre valeurs esthétiques et éthiques, au rôle de l'affectivité et de la mémoire, au dynamisme spatio-temporel, etc.

A travers l'analyse de certaines expériences effectuées en Italie et en Europe, nous étions arrivés à la conclusion qu'il est indispensable de développer la sensibilité et l'éducation au paysage, non seulement pour que chaque citoyen apprenne à en prendre soin, mais aussi parce que « l'utilisation » des paysages dans l'éducation, peut contribuer à une formation globale à différents niveaux. Cinq années ont passé. Si on observe aujourd'hui la situation en Italie, en confrontant les données actuelles avec celles de la recherche réalisée il y a quelques années, on peut affirmer que dans le domaine éducatif la Convention européenne du paysage est en train de porter ses fruits.

« Paysage, éducation et tourisme »,

« Paysage de la mémoire et du futur : regarder, observer, projeter », « PAN-Paysage, Art, Nature »....ce sont quelques titres des multiples projets et séminaires de formation réalisés ces dernières années par les institutions locales, les associations, les écoles. Mais quel a été véritablement le poids des nouveautés apportées par la convention ? Avec quelles finalités ? Avec quelles méthodologies ?

La longue activité du Conseil de l'Europe dans le cadre de la pédagogie du patrimoine, dans le sens de « toute trace combinée de l'homme et de la nature » (Recommandation du Comité des Ministres aux Etats membres R (98) 5 relative à la pédagogie du patrimoine), m'amène à mettre en évidence la caractéristique principale des paysages européens définis souvent comme « mariage de la nature et de la culture ». Un rapport qui favorise le développement de la conscience, de la propre identité culturelle, du sens de l'appartenance, et en même



Paysage à Essex (Grande-Bretagne)
Les caractéristiques typiques du paysage constituent elles-mêmes une grande ressource pour l'éducation

temps, de l'habitude et de la capacité de reconnaître et de respecter la diversité. Dans le paysage la nature et la culture cohabitent de façon dynamique : il s'agit d'un patrimoine vivant, en continuelle évolution, dont le dynamisme provient à la fois des aspects naturels et culturels : un processus déterminé en grande partie par l'individu ou la communauté. Une pédagogie du paysage ne peut pas ne pas impliquer chaque individu dans la vie et la gestion de son territoire et le motiver pour assumer des responsabilités sociales et civiles.

Une vision démocratique du paysage

Je voudrais surtout souligner certains aspects particulièrement nouveaux et significatifs, introduits par la convention en tant que « partie du territoire tel que perçu par la population » : une vision « démocratique » qui n'est pas imposée d'en haut, mais pour laquelle compte l'expérience et le point de vue de chacun, un lieu de vie et de mémoire individuelle et collective.

Il y a sûrement dans le dernier projet de pédagogie du patrimoine lancé par le Conseil de l'Europe, « L'Europe d'une rue à l'autre » et réalisé par plus de vingt pays dans la phase pilote, des aspects particulièrement intéressants et efficaces pour une pédagogie du paysage, notamment pour ce qui est du paysage urbain.

L'outil pour enseignants et élèves, traduit en huit langues, est riche d'idées et de suggestions. Le parcours commence en faisant émerger du vécu de l'enfant l'idée qu'il a d'une rue, des personnages qui la fréquentent, des fantaisies qu'il y construit en développant à la fois ses propres souvenirs et son imagination ; c'est la rue de la mémoire, c'est son propre « paysage ». C'est seulement dans une deuxième phase qu'on commence à explorer la rue en apprenant à en décrire l'atmosphère, de

jour et de nuit, selon les saisons ; c'est une phase où on « observe, enregistre et exprime un avis ». Mais les jeunes Européens, en allant à l'école, quel paysage ont-ils devant eux ? A partir des découvertes faites petit à petit naît une conscience critique : « Les problèmes de ta rue » est le point de départ le plus évident pour souligner le rapport entre pédagogie du patrimoine et construction d'une citoyenneté européenne. L'enfant, l'adolescent, a en main tous les instruments pour poser le problème de sa rue, organiser les questions sur les changements à faire, lancer une proposition, s'impliquer dans la gestion à partir des petites choses.

Dans la phase finale le travail s'élargit à la confrontation avec d'autres rues, d'autres écoles, d'autres pays, d'autres paysages, quelquefois les enfants ont concrètement l'occasion de voir et de visiter d'autres paysages, comme les petits Belges et Macédoniens.

Notre Institut a effectué une évaluation du projet en analysant les processus et les produits et en recueillant, à travers des questionnaires et des interviews, le point de vue des chefs d'établissement, d'enseignants, et d'élèves de différents pays. Il est surprenant de voir les dessins faits par les enfants pour illustrer la question



Paysage de la Corse
L'éducation est essentielle pour développer la conscience même du paysage

« Qu'est-ce que l'Europe pour toi ? » ; l'Europe est souvent vue comme un très beau paysage avec le drapeau européen et où deux enfants se serrent la main.

Les Journées européennes du patrimoine, un outil pour la coopération transfrontalière

Sylvie BERTI-ROSSI, Association média et culture

Maria Cristina RONC, Musée archéologique régional

Michel KNEUBÜHLER, Direction régionale des affaires culturelles

C'est, comme on sait, en 1991 que le Conseil de l'Europe a encouragé la mise en place, chaque mois de septembre, des "Journées européennes du patrimoine" (JEP). Depuis cette date, les JEP sont devenues pour des millions d'Européens un véritable rendez-vous.

Tous les témoignages s'accordent pour souligner la qualité de la rencontre qui s'opère pendant ces journées avec un public particulièrement attentif, intéressé et désireux de mieux connaître l'histoire des édifices, leur intérêt artistique ou les techniques mises en œuvre pour les sauvegarder. A l'évidence, l'initiative répond à une forte attente d'une part de la société européenne.

Du côté des organisateurs, on a très rapidement compris quel outil pouvait constituer les JEP. Qui ne voit en effet que le patrimoine est certes devenu aujourd'hui un des terrains privilégiés de l'action culturelle, mais aussi un espace symbolique où coexistent de multiples enjeux – sociaux, économiques, voire, de façon parfois redoutablement ambiguë, « identitaires »? Dans ces conditions, utiliser le formidable levier que constitue cette manifestation pour promouvoir une

conception ouverte du patrimoine est, pour les organisateurs, une réelle responsabilité.

Aujourd'hui, les JEP ne sont plus seulement un événement annuel, une opération de communication sans lendemain ; elles peuvent s'inscrire dans une stratégie globale des responsables des politiques culturelles. Moment privilégié de l'action publique en matière du patrimoine, elles représentent une échéance particulièrement appropriée pour faire converger les efforts de plusieurs partenaires, voire les fédérer autour d'un projet commun.

Illustration de cette stratégie : l'opération transfrontalière Histoires... de matériaux menée au cours des années 1997-1999 dans l'espace francophone qui regroupe la région Rhône-Alpes (France), la Suisse romande et la Région autonome Vallée d'Aoste (Italie).

Deux observations se trouvent au point de départ de cette opération, outre la proximité géographique et la communauté linguistique :

- primo, comme le montrent les études menées auprès du public, la

découverte du patrimoine se fait, pour la majorité des participants aux JEP, en famille et dans un rayon proche du domicile ;

- secundo, conformément au vœu du Conseil de l'Europe, la manifestation a certes lieu dans les trois pays en septembre, mais à des dates différentes, autorisant ainsi l'organisation d'échanges transfrontaliers.

Un programme trisannuel

Forts de ces constats, les organisateurs ont donc imaginé pour les années 1997 à 1999 un programme trisannuel intitulé Histoires... de matériaux, qui avait pour caractéristiques d'être :

- destiné au jeune public (8-12 ans) et, plus largement, aux familles ;
- francophone et transfrontalier : neuf départements français (les huit de Rhône-Alpes et le Jura, dans la Franche-Comté voisine), quatre cantons de Suisse romande, la Région autonome Vallée d'Aoste (Italie) ;
- conçu pour faire découvrir le patrimoine, non pas à partir d'une approche chronologique ou typologique, mais à partir des matériaux ;



Histoires.....de matériaux: le bois



Le métal



La pierre

- imaginé dès l'origine pour trois ans: le bois en 1997, la pierre et la terre en 1998, le métal en 1999.

En outre, ce programme associait chaque année l'organisation coordonnée, lors des JEP d'animations locales (entre soixante et cent vingt) à la diffusion massive (cent mille exemplaires par an) d'un numéro spécial du Guide du Moutard entiè-

rement consacré au matériau considéré à travers des exemples pris sur l'ensemble du territoire concerné.

En termes quantitatifs, le bilan de l'opération s'est révélé particulièrement positif : les quelque deux cent soixante-dix animations organisées en trois ans ont accueilli près de deux cent mille visiteurs pendant les JEP; ; deux cent quatre-vingt mille exemplaires des trois numéros spéciaux du Guide du Moutard ont été diffusés dans près d'un millier de lieux différents, plusieurs centaines d'articles de presse ont été consacrés dans les trois pays à l'opération.

Sur le plan qualitatif, l'éventail des animations organisées au cours de ces trois éditions dit assez la richesse et la variété des approches. Une certitude : les acteurs – culturels, professionnels, institutionnels – se sont fortement mobilisés pour décliner la thématique à leur échelle et le public, jeune ou moins jeune, a répondu avec enthousiasme aux propositions de découverte.

Les seules ombres au tableau concernent :

- la difficulté partout constatée d'associer le milieu scolaire à ce programme;
- la complexité des procédures liées à la recherche de financements et à la réalisation d'un programme transfrontalier;
- l'inégale implication des différentes collectivités publiques.

Grâce au programme Histoires... de matériaux, des dizaines de milliers d'enfants et leurs familles ont pu avoir accès à une information de qualité sur le patrimoine du territoire transfrontalier concerné. Mais l'opération a également fait naître, entre professionnels du patrimoine ou de l'action culturelle issus des trois pays, des coopérations qui – comme en témoignent chaque année les JEP – continuent de porter leurs fruits. On peut citer à cet égard la coopération franco-suisse autour du vitrail menée lors des JEP 2002 ou les actions franco-italiennes de valorisation des



La coopération continue: par exemple le projet franco-suisse autour du vitrail

fortifications des Alpes engagées à l'occasion des JEP 2003.

Un tel programme n'aurait pas pu voir le jour sans les JEP : l'événement ne s'est pas contenté d'être une sorte de rite annuel, la grande fête du patrimoine célébrée par les médias ; il a aussi été le point de départ d'une action culturelle commune et continue, impliquant, à des titres divers, des acteurs de nature différente issus de plusieurs pays frontaliers.

Un mot pour conclure : « la géographie », a pu dire Yves Lacoste, « cela sert d'abord à faire la guerre ». Avec tous ceux qui, dans toute l'Europe, oeuvrent pour que la connaissance de notre héritage commun nous aide à mieux préparer l'avenir, nous avons envie de proclamer aujourd'hui : « L'histoire, le patrimoine, cela sert d'abord à faire la paix.... »

Article publié dans la revue NATUROPA no. 102/2004



L'adaptation des textes et l'évolution des mentalités judiciaires semblent être nécessaires afin de prendre en compte les spécificités du droit de l'homme

Droit de l'homme à un environnement sain

Pierre-Marie DUPUY, Professeur à l'université Panthéon-Assas

La déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, adoptée en juin 1992 par les Chefs d'Etat et de gouvernement réunis au Sommet de la Terre, s'ouvre par un principe premier affirmant que « les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine

et productive en harmonie avec la nature ».

Cette affirmation à l'échelle internationale universelle d'un droit de l'homme à un environnement sain fait écho aux dispositions de même inspiration établies dans la plupart des constitutions nationales conçues dans les 30 dernières années. C'est notamment

le cas en Espagne, au Portugal, en Grèce ou en Pologne. En Hongrie, la constitution a été modifiée en 1989 pour lier expressément la protection de l'environnement au droit individuel de chacun des citoyens à un environnement sain (article 70/D). De fait, la marque du droit à un environnement sain vient du fait qu'il se trouve à la



Ce n'est pour l'instant que par le biais de recours portant sur d'autres droits individuels que la protection du droit de l'homme à un environnement sain peut être recherchée.

conjonction des aspirations de la collectivité et des droits de l'individu.

Pas encore d'instrument conventionnel

Comme le montre la jurisprudence de la Cour européenne des Droits de l'Homme, notamment dans les affaires López Ostra et Guerra, les recours individuels peuvent aider à la protection de l'environnement pour toute une communauté. La Convention européenne des Droits de l'Homme, cependant, marquée par l'époque de sa conception, ne comporte pas d'énonciation directe et explicite du droit de l'homme à un environnement sain. Ce n'est donc,

pour l'instant, que par le biais de recours portant sur d'autres droits individuels, comme celui interdisant des traitements inhumains et dégradants ou celui protégeant la vie privée ou familiale (cf. par exemple l'affaire Powell et Rayner c/Royaume Uni à propos du bruit jugé excessif aux alentours de l'aéroport d'Heathrow) que la protection d'un tel droit peut être recherchée. Ce n'est, en d'autres termes, que dans les cas où la violation du droit de l'environnement coïncide vraiment avec la violation d'un droit individuellement protégé que de tels recours ont des chances d'aboutir. Le seul instrument conventionnel de protection des droits de l'homme

qui reconnaisse explicitement le droit de l'homme à un environnement sain demeure pour l'instant la Charte africaine des droits de l'homme. Dans le cadre européen, on reparle périodiquement de la conclusion d'un protocole additionnel ou de tout autre instrument spécifique consacré à cet objet, ce qui paraît en effet justifié.

D'une manière ou d'une autre, il semble que l'adaptation des textes et l'évolution des mentalités judiciaires soient nécessaires à la prise en compte des spécificités d'un tel droit. Ainsi, le caractère parfois très progressif ou différé des dommages écologiques attentatoires à la santé incite-t-il à l'admission, encore très difficile en l'état du droit positif, de la notion de « victimes potentielles », correspondant elle-même à celle d'un préjudice éventuel.

Développement de la jurisprudence

Dans l'ordre du droit international général, la jurisprudence de la Cour internationale de justice a encore démontré, en 1997, à propos de la dégradation probable de l'eau potable issue de la nappe phréatique du Danube, que la mentalité des juges avance encore beaucoup moins vite que n'augmentent les périls et risques sanitaires liés à la dégradation de l'environnement. L'expérience montre cependant que le développement de la jurisprudence internationale pourrait grandement aider à mieux cerner ce qui reste encore insuffisamment précis, à savoir, en particulier, le contenu et les titulaires (individuels ou collectifs) du droit d'action en défense du droit de l'homme à un environnement sain. L'action des organisations non gouvernementales pourrait bien, là encore, se montrer décisive dans les années à venir.

A l'échelle du Conseil de l'Europe, les initiatives des organes politiques comme le dynamisme de la Cour européenne des Droits de l'Homme pourront largement aider à l'affermissement d'une conception commune de la protection de l'environnement et de celle des droits de l'homme, ici réunies.

Article publié dans la revue NATUROPA no. 90/1999

Jurisprudence de la Convention européenne des Droits de l'Homme

Antonio BULTRINI, Référendaire près la Cour



Nouveau Palais des Droits de l'Homme, Strasbourg, France

La Convention européenne des Droits de l'Homme ne garantit, en tant que tels, ni le droit à un environnement préservé ni celui à la santé. Toutefois, la Cour européenne des Droits de l'Homme a, dans le cadre d'une jurisprudence évolutive, développé un droit fondamental à un environnement sain en s'appuyant sur d'autres droits expressément énoncés dans la Convention, au premier chef celui au respect de la vie familiale, de la vie privée et du domicile (article 8)

Dans l'affaire *López Ostra* contre Espagne (arrêt du 9 décembre 1994), concernant les nuisances provoquées par une station d'épuration proche de

l'habitation de la requérante, la Cour a ainsi établi que des atteintes graves à l'environnement peuvent affecter le bien-être d'une personne et la priver de la jouissance de son domicile de manière à nuire à sa vie privée et familiale. Ce principe trouve application à plus forte raison en cas de nuisances pouvant affecter la santé des personnes exposées et entraîne, à la charge des pouvoirs publics, l'obligation positive de garantir le respect effectif des droits prévus par l'article 8 précité en prenant les mesures qui s'imposent vis-à-vis des pollueurs.

Dans son arrêt du 19 février 1998 dans l'affaire *Guerra* et autres contre

Italie, la Cour en a déduit également l'obligation, pour les autorités, de communiquer aux personnes intéressées, en l'occurrence celles habitant à proximité d'une usine dangereuse, les informations dont elles disposent concernant les risques que l'activité en cause entraîne pour les populations des environs.

Par ailleurs, il n'est pas exclu que la Cour conclue un jour à la violation du droit à la vie (garanti par l'article 2) dans des situations extrêmes où des nuisances risqueraient de porter sérieusement atteinte à l'intégrité physique des personnes exposées, voire de provoquer des décès.



Dans toute l'Europe les paysages ruraux sont aimés pour leur beauté et leur diversité

L'habitat rural vernaculaire, un patrimoine dans notre paysage

Gabriella BATTAINI-DRAGONI, Directrice Générale de l'éducation,
de la Culture et du patrimoine, de la Jeunesse et du Sport du Conseil de l'Europe

Dans toute l'Europe, les paysages ruraux sont aimés pour leur beauté et leur diversité, et nombre d'Européens savourent les occasions de séjourner dans des régions plus traditionnelles et préservées que leur cadre de vie habituel. De fait, le monde rural dans son ensemble constitue un élément inestimable de notre patrimoine, et c'est à travers l'architecture vernaculaire que s'incarne et se perpétue l'identité propre à une région. Au-delà de sa valeur esthétique, cette archi-

itecture offre un aperçu unique et irremplaçable de certains aspects du patrimoine immatériel : les réponses apportées aux conditions de vie locales, qu'il s'agisse des techniques, des savoir-faire ou des modes d'organisation de la vie sociale.

Malgré son immense valeur, le patrimoine rural vernaculaire est menacé sur plusieurs fronts. L'homogénéisation économique, culturelle et architecturale d'un secteur

agricole désormais mondialisé est pour beaucoup dans l'évolution actuelle de l'habitat rural. Il est souvent plus commode, à court terme, d'opter pour des solutions modernes et sans caractère plutôt que de rénover des bâtiments endommagés ou d'en construire de nouveau dans le respect des traditions locales. Le dépeuplement des campagnes, lui aussi dû en partie à l'industrialisation de l'agriculture, rend inutiles des bâtiments parfois abandonnés à des habitants qui n'ont

pas conscience de leur valeur ou ne s'en préoccupent guère.

On comprendra, devant ces deux phénomènes, que la pire des menaces qui pèsent sur cette forme de patrimoine est en fait sa sous-estimation générale. Elle est longtemps restée le « parent pauvre » du patrimoine, peut-être ignorée au profit de monuments plus prestigieux ou de régions à la beauté particulièrement frappante. Les habitants quant à eux, même s'ils apprécient leur patrimoine bâti, ne le reconnaissent pas toujours à sa juste valeur car il leur est trop familier. Dans ce domaine, la Convention du paysage du Conseil de l'Europe s'avère pionnière en matière de protection du patrimoine : elle souligne l'importance de prendre en compte et de protéger tous les types de paysages.

L'habitat rural n'est certainement pas une pièce de musée. Il n'est pas immuable, il n'est pas une curiosité à emballer dans du papier de soie. Pour le préserver, il faut à la fois l'adapter pleinement au quotidien des habitants d'aujourd'hui et conserver les pratiques et les modes de vie locaux. Les bâtiments abandonnés peuvent être réaménagés et trouver une nouvelle vie, en particulier pour exploiter le potentiel économique que représente le tourisme rural. L'architecture vernaculaire, de par sa nature, se compose rarement de sites isolés : il est donc souhaitable de mettre en réseaux les sites ayant des points communs, aidant ainsi à mobiliser les soutiens en faveur de leur préservation. Une telle politique offre en outre l'occasion de mettre en commun des expériences.....



Il est souvent plus commode d'opter pour des solutions modernes.....



.....que de rénover des bâtiments endommagés ou d'en construire de nouveau dans le respect des traditions locales



Le patrimoine rural vernaculaire est, par définition, humble et populaire.

UNESCO – L'architecture rurale vernaculaire: un patrimoine méconnu et vulnérable

Marielle RICHON, Section de la communication, de l'éducation et des partenariats

Le patrimoine rural vernaculaire est, par définition, humble et populaire. Ceci peut expliquer pourquoi il est si peu représenté sur la Liste du patrimoine mondial. En effet, il ne possède pas de caractéristiques spectaculaires ou monumentales et son bâti n'est pas signé par les grands noms

de l'architecture universelle, mais par des personnes ordinaires et anonymes.

Pourtant, la simplicité des matériaux employés pour la construction du patrimoine rural vernaculaire, ses structures, ses fonctions, ne doivent pas

faire oublier les inestimables trésors d'ingéniosité déployés dans l'invention de systèmes et procédés permettant de répondre aux contraintes climatiques, topographiques et économiques. De même, son intégration dans le paysage est inégalée si on le compare aux résultats obtenus par

bien des architectes contemporains.

De surcroît, ce patrimoine vivant est aussi fragile que vulnérable. En Europe et en Amérique du nord, un changement irréversible s'est produit consécutivement à la révolution industrielle et à l'exode rural. Ce changement continue et s'accélère du fait de l'acquisition de ces biens par de nombreux urbains aisés en quête de nature.

Ce changement de fonction génère de profondes modifications du paysage dues à la disparition du lien intime et profond entre le bâti et l'agriculture, qui en justifiait l'existence. La gentrification progressive des fermes, des granges et de villages entiers, due à cet afflux de population urbaine, cause de profondes modifications structurelles et porte atteinte à l'intégrité physique et fonctionnelle de ces biens. Des matériaux modernes, des procédés sans lien avec les pratiques ancestrales sont utilisés. Le torchis est ainsi remplacé par la laine de verre, les pierres sèches par les parpaings. Cela est dû autant à la perte de savoir-faire traditionnels qu'au coût parfois prohibitif des techniques de construction traditionnelles.

Parfois, sous la force de la pression urbaine, ce patrimoine devient, malgré lui, un patrimoine urbain, dont l'existence même est menacée, du fait de son inadéquation aux modes de vie actuels ou de son contre-emploi avec le contexte auquel il appartient désormais.

Ce patrimoine, que la Stratégie globale a mis en avant en 1994 et que l'ICOMOS a ensuite identifié comme étant une des lacunes de la Liste du patrimoine mondial (1), est actuellement en danger. Il est important de l'inventorier, de le documenter, de l'explorer, pour en déterminer les caractéristiques, les valeurs et les méthodes de conservation. Il faudrait également mettre au point des techniques et des pratiques de conservation respectueuses de son intégrité. La conservation du patrimoine est un processus sélectif qui en dit long



Le changement actuel de fonction génère de profondes modifications du paysage

sur les priorités accordées à la mémoire par les gouvernements ou les communautés. Les pays européens devraient donc réagir pour que cette mémoire rurale ne soit pas perdue de manière irréversible. D'autant plus que certains sites pourraient être jugés de valeur universelle exceptionnelle (VUE) s'ils correspondent aux catégories des paysages culturels et à un des critères de la liste du patrimoine mondial, par exemple le critère (v) des Orientations pour la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial (2).

Cette perte serait celle de l'humanité tout entière. Car les caractéristiques du patrimoine rural vernaculaire européen ont essaimé lors des diverses migrations vers des pays émergents tels que la Chine, l'Inde ou le Brésil. De nombreux biens témoignent dans ces pays des savoir-faire emportés et transposés par les migrants dans leurs rapports avec leur nouvel environnement. Ces pays caractérisés par leur importante ruralité ont commencé à vivre le même processus d'industrialisation et d'exode rural massif. Il est donc important et déter-

minant que l'Europe sauvegarde son patrimoine rural vernaculaire.

- 1) La liste du patrimoine mondial – Comblant les lacunes : un plan d'action pour le futur, Paris, ICOMOS, 2005.
- 2) (v) « être un exemple éminent d'établissement humain traditionnel, de l'utilisation traditionnelle du territoire ou de la mer, qui soit représentatif d'une culture (ou de cultures), ou de l'interaction humaine avec l'environnement, spécialement quand celui-ci est devenu vulnérable sous l'impact d'une mutation irréversible ».

ADRESSES

| | | | |
|------------------------|--|--|---|
| Allemagne | Bundesverband Deutscher Gartenfreunde e.V. | Platanenallee 37 D - 14050 BERLIN | Tél. 0049/30-30 20 71-40/41 Fax.0049/30-30 20 71 39 émail: bdg@kleingarten-bund.de Internet: kleingarten-bund.de |
| Autriche | Zentralverband der Kleingärtner und Siedler Österreichs | Getreidemarkt 11/10 A- 1060 WIEN | Tél. 0043/1-587 07 85 Fax. 0043/1-587 07 85 30 émail: zvwien@kleingartner.at Internet. www.kleingartner.at |
| Belgique | National Verbond van Volkstuinen vzw/Ligue Nationale du Coin de Terre et du Foyer - Jardins Populaires | c/o Serge Dockier rue des Crênées 49 B-4210Okppe | Tél. 0032/498 373 907 émail: serge.dockier@yahoo.fr |
| Danemark | Kolonihaveforbundet for Danmark | Frederikssundsvej 304 A DK - 2700 BRONSHOJ | Tél. 0045/3 828 8750 Fax. 0045/3 828 8350 émail: info@kolonihave.dk Internet: www.kolonihave.dk |
| Finlande | Suomen Siirtolapuutarhaliitto ry | Pengerkatu 9 B 39 SF - 00530 HELSINKI | Tél. 00358/ 9-763 155 Fax. 00358/ 9-763 125 émail: sgarden@siirtolapuutarhaliitto.fi Internet:www.siirtolapuutarhaliitto.fi |
| France | Fédération Nationale des Jardins Familiaux et Collectifs | 12, rue Félix Faure F - 75015 PARIS | Tél. 0033/ 1-45 40 40 45 Fax. 0033/ 1-45 40 78 90 émail: j.clement@jardins-familiaux.asso.fr |
| Grande-Bretagne | The National Society of Allotment and Leisure Gardeners Ltd. | O'Dell House/Hunters Road GB - CORBY Northants NN17 5JE | Tél. 0044/ 1536 266 576 Fax. 0044/1536 264 509 émail: natsoc@nsalg.org.uk Internet: www.nsalg.org.uk |
| Luxembourg | Ligue Luxembourgeoise du Coin de Terre et du Foyer | 97, rue de Bonnevoie L - 1260 Luxembourg | Tél. 00 352/ 48 01 99 Fax. 00 352/40 97 98 émail: liguectf@pt.lu Internet: www.ctf.lu |
| Norvège | Norsk Kolonihageforbund | Brugata 1 N - 0186 OSLO | Tél. 0047/22-11 00 90 Fax. 0047/22-11 00 91 émail: forbundet@kolonihager.no |
| Pays-Bas | Algemeen Verbond van Volkstuinders Verenigingen in Nederland | Vogelvlinderweg 50 NL - 3544 NJ UTRECHT | Tél. 0031/ 346 56 16 12 Fax. 0031/ 346 56 40 92 émail: info.avvn.nl Internet: www.avvn.nl |
| Pologne | Polski Związek Działkowców | Ul. Towarowa 7a PL - 00839 WARSZAWA | Tél. 0048/ 22- 6 54 62 32 Fax. 0048 /22-6 20 61 12 émail: prezespzd@pzd.pl Internet: www.dzialkowiec.com.pl |
| Suède | Koloniträdgårdsförbundet | Asögatan 149 S - 116 32 STOCKHOLM | Tél. 0046/ 8 556 930 80 Fax. 0046/ 8-640 38 98 émail: leif.thorin@koloni.org Internet: www.koloni.org |
| Suisse | Schweizer Familiengärtnerverband | Sekretariat: z. H. von Walter SCHAFFNER Sturzeneggstr. 23 CH - 9015 ST.GALLEN | Tél. 0041/ 71-311 27 19 Fax. 0041/71 - 310 14 53 émail: waschaffner@bluewin.ch |
| Slovaquie | Slovenský Zväz Záhradkárov Republikový Výbor | Havlickova 34 SK - 817 02 BRATISLAVA | Tél. 00421/ 2-20 70 71 76 Fax. 00421/2-20 70 71 77 émail: info@szz.eu.sk |

Office International du Coin de Terre et des Jardins Familiaux association sans but lucratif



Adresse: 20, rue de Bragance, L - 1255 Luxembourg

site Internet de l'Office : www.jardins-familiaux.org

COMITE EXECUTIF: Preben JACOBSEN (DK) Président de l'Office
Wilhelm WOHATSCHKEK (A) président du comité exécutif
Achim FRIEDRICH (D) ; Hervé BONNAVAUD (F) ; Lars OSCARSON (S) ; membres ;
Jean KIEFFER (L) trésorier
Malou WEIRICH (L) secrétaire générale

REVISEURS DE CAISSE: Walter SCHAFFNER (CH), Chris ZIJDEVELD (NL)

ASSEMBLEE GENERALE: Les fédérations de l'Allemagne, de l'Autriche, de Belgique, de Danemark, de Finlande, de France, de la Grande-Bretagne, de Luxembourg, de Norvège, des Pays-Bas, de Pologne, de Slovaquie, de Suède, de Suisse

TRAIT D'UNION est édité par l'Office International du Coin de Terre et des Jardins Familiaux a.s.b.l. et paraît deux fois par an.

Rédaction: Malou WEIRICH, Office International

Distribution: par E-Mail de l'Office International

Conception et réalisation: Zentralverband der Kleingärtner und Siedler Österreichs

Layout/DTP: Werbegrafik-Design Karin Mayerhofer, BeSch, Ing. Beate Scherer

Source de photos: les fédérations allemande, anglaise, japonaise, néerlandaise et suédoise et l'Office International,

Date: 2010